

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2022

Date de convocation : 12/10/2022

Membres en exercice : 14 / Membres présents : 12 / Membres représentés : 13.

Étaient présents : Guillaume BARRAS, Philippe BAY, Christian BERTHIAUD, Georgette CHAREYRE, Florent DUMAS, Marie-Françoise PERRET, Tania RISSON, Pierre TISSIER, Gabriel VABRES, Dolorès VIALLE, André VINCENT et Dorian VOLLE.

Étaient absents (excusés) : Guillaume LEYRAL et Damien TORTI.

Étaient représentés : Guillaume LEYRAL par Dolorès VIALLE.

Secrétaire de séance : André VINCENT.

Assiste : Anne-Laure VIALLET (Mairie – Administration Générale).

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 21 juillet 2022

Pour délibérations :

1. MAIRIE_ Tarif des photocopies et impressions
2. ASSAINISSEMENT_ Régularisation convention de servitude A672 et A673
3. SUBV_ Céramistes Leader
4. SUBV_ Modernisation aménagement touristique du camping
5. SUBV_ Association Cultivons la confiance
6. ECOLE_ Cantine mise en place d'un tarif solidaire
7. VENTE_ 4 terrasses AB 573 - AB 274

Questions diverses / Informations

- VDD : Restitution du travail fait par Incipit
- Maison de santé : Travaux

Toutes les délibérations ont été votées par scrutin à main levée.

Lecture du PV de la séance du 21 juillet 2022. Pas de remarques. Approuvé à l'unanimité.

Délibération 4. LOTISSEMENT SIBLEYRAS _ Autorisation vente : Le Maire précise qu'il n'y a pas eu d'offre pour l'instant concernant la proposition d'achat de lot au lotissement Sibleyras.

1. MAIRIE_ Tarif des photocopies et impressions

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que les tarifs des photocopies et ou impressions ont été fixés par la délibération D2018-1029-001 en date du 29 octobre 2018 comme suit :

	Particuliers	Nouveaux tarifs proposés	Associations
A4 en noir et blanc	0.25€	0.10	Gratuit jusqu'à 500 feuilles*
A3 en noir et blanc	0.50€	0.20	Gratuit jusqu'à 50 feuilles*
A4 en couleur	0.80€	0.15	Gratuit jusqu'à 50 feuilles*
A3 en couleur	1.60€	0.30	Gratuit jusqu'à 20 feuilles*
Fax (France)	0.25€	0.10	-

*Au-delà de ces quantités le tarif appliqué pour les associations est le même que celui des particuliers (cf. tableau)

Au vu des modifications de contrat de maintenance, des coûts réels de photocopies, le temps que cela demande qui est non négligeable et l'usage de l'application Illiwap sur la commune, il est proposé de revoir les tarifs comme suit :

	Anciens tarifs Particuliers	Nouveaux tarifs Particuliers	Associations
A4 en noir et blanc	0,10€	0.20	Gratuit jusqu'à 300 feuilles*
A3 en noir et blanc	0,20€	0.40	Gratuit jusqu'à 50 feuilles*
A4 en couleur	0,15€	0.30	Gratuit jusqu'à 50 feuilles*
A3 en couleur	0,30€	0.60	Gratuit jusqu'à 25 feuilles*

*Au-delà de ces quantités le tarif appliqué pour les associations est le même que celui des particuliers (cf. tableau)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'adopter les nouveaux tarifs et de les appliquer au 1^{er} novembre 2022.
- De modifier la régie des photocopies en fonction des nouveaux tarifs.

- De maintenir le soutien aux associations en appliquant un tarif différencié.
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

2. ASSAINISSEMENT_ Régularisation autorisation passage de réseaux A671 et A672

Cette délibération est reportée à une date ultérieure après échanges avec le notaire Me Serve car un accord doit être préalablement signé entre les co-propriétaires.

Le plan est tout de même affiché et le Maire explique le tracé du réseau d'assainissement. Il ajoute que cette demande concerne de l'assainissement non collectif regroupé (car elle implique plusieurs propriétaires).



3. SUBV_ Dossier Céramistes demande de subvention FEADER (programme LEADER)

Le Maire rappelle la délibération D2021_009 concernant le projet de réhabilitation d'un bâtiment municipal servant aujourd'hui de lieu de stockage, pour installer au rez-de-chaussée un espace de travail commun à trois céramistes. Il rappelle également la délibération D2022_006 concernant les demandes de subventions.

L'idée est de créer un espace vivant ouvert sur l'espace public de la place du clôt par l'animation de cours et stages, la vente de créations dans un espace boutique et l'organisation d'événements mettant en avant les métiers d'arts.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique déjà existante à Saint-Pierreville et que l'on souhaite renforcer.

L'atelier-boutique, lieu de travail et d'accueil du public, apportera au quotidien un regain de vie sur la place du village, de l'activité économique en lien avec le tourisme et un développement certain du lien social entre les habitants.

Cette activité devrait créer deux équivalents temps plein sur la commune.

Le plan de financement prévisionnel actualisé est présenté ainsi :

Dépenses HT

Lot	Montant HT
1. MACONNERIE	31 000.00
2. PLOMBERIE	9 000.00
3. ELECTRICITE	9 386.00
4. PLAQUISTE	14 173.29
5. PEINTURE	5 003.64
6. MENUISERIE portes fenêtres	9 000.00
7. MENUISERIE agencement devanture	9 000.00
8. FUMISTERIE	4 605.00
Total	91 167,93€

Recettes

Financier	%	Montant HT
État	29,61	26 998,00
Région	0	0,00
Département	10,97	10 000,00
EPCI CCVE	10,86	9 900,00
LEADER	28,56	26 036,35
Auto-financement communal	20	18 233,58
Total		91 167,93€

Pour information : Nous avons demandé 25 102€ au fonds LEADER mais le montant a pu être optimisé et sera donc de 26 036,35 € ce qui nous permet de baisser notre part d'autofinancement au minimum de 20%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 12 voix POUR et 1 abstention (Georgette CHAREYRE) des membres présents et représentés décide :

- De valider le plan de financement présenté ;
- D'autoriser Le Maire à solliciter une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche³ et les subventions des co-financeurs cités conformément au plan de financement présenté ;
- D'autoriser la prise en charge d'une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement ;

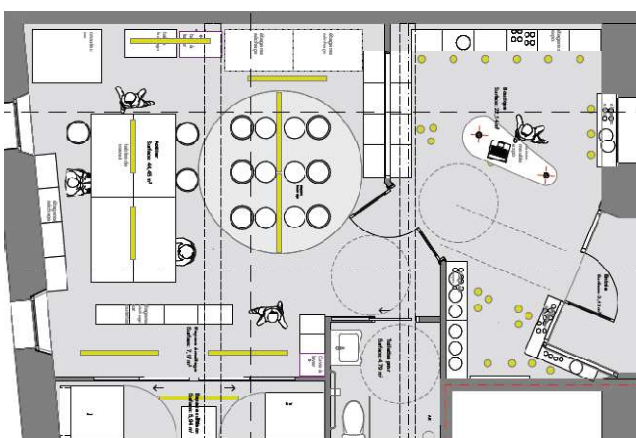
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Florent DUMAS présente les modalités de subvention de la région. Il indique que la fenêtre actuelle n'est pas très large. Le dispositif valable pour les 4 prochaines années comporte beaucoup d'exclusion de projet :

Projets inéligibles

- Travaux de voirie, de sécurisation, murs de soutènement, ...
- Travaux de création, extension, ou réfection des réseaux d'assainissement, d'adduction d'eau, électrique, de chaleur, de téléphonie fixe ou mobile ou enfouissement des réseaux, réserves incendies...
- Acquisitions foncières ;
- Création et réhabilitation de zones d'activités économiques, usines ou ateliers relais...
- Bâtiments techniques communaux ou intercommunaux, sièges des EPCI
- Centres informatiques (DATA CENTER ...)
- Espaces funéraires, cimetières, columbarium
- Établissements d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Chaufferies, panneaux photovoltaïques ...
- Acquisition de véhicules, de matériels roulants, de matériel de déneigement, de Travaux Publics ou assimilés
- Equipements matériels (meubles, informatique, vidéo ...) et la signalétique (en particulier touristique, dans les ZAE, ou cheminements)

Florent DUMAS et Guillaume BARRAS effectuent ensuite une présentation du projet prévu par l'architecte.



Il est envisagé de cloisonner l'espace boutique de l'espace atelier avec une surface vitrée, car très poussiéreux.

4. SUBV_ Modernisation aménagement touristique du camping

Monsieur Le Maire explique que le matériel du camping est vieillissant et que suite à une proposition de la locataire-gérante il est envisagé la modernisation de certains aménagement touristiques du camping.

Cette opportunité pourrait être accompagnée par la Région AURA.

Dépenses HT

Compte	Montant HT
Achat aménagements touristiques pour le camping municipal	14 000 €
Transport	2 200 €
Main d'œuvre et installation	5 000 €
Total	21 200 €

Recettes

Compte	Enveloppe	%	Montant
	Région AURA	40	8 480 €
	Commune de Saint-Pierreville	60	12 720 €
	Total		21 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- De valider les modalités de financement présentées.
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération et notamment à déposer tous dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces nécessaires à la mise en place de ce projet.

Florent DUMAS illustre ce à quoi ressemble les mobil-homes proposés au camping en allant sur le site du vendeur (le camping du pont de mercier à THUEYTS (Ardèche). Il précise que cela permet de renouveler ceux achetés d'occasion et qui sont très vieillissants.

Au vu de leur état et du prix demandé il nous a été confirmé par plusieurs professionnels l'excellent rapport qualité/prix.

La locataire-gérante propose que la commune se sépare de trois des anciens mobil-homes. Il n'y a pas de délibération supplémentaire nécessaire à cette vente si la transaction est inférieure à 4600€ par acheteur. (Délégation du CM au Maire).



La commune a déjà eu plusieurs propositions de personnes intéressées par le rachat de ces anciens mobil-homes.

5. SUBV_Association Cultivons la confiance

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la demande de subvention de l'association Cultivons la confiance en date du 06 octobre 2022.

Il détaille : « Cultivons la confiance » est une association qui soutient les femmes et leurs enfants qui subissent des violences familiales. L'association a créé en 2020 un réseau d'accueil en urgence, citoyen et bénévole, aux alentours de Saint Sauveur de Montagut.

A ce jour, l'association a reçu 16 femmes et 13 enfants pendant 95 nuitées, dans des familles formées à ce type d'accueil. Les trois administratrices de l'association, Eva Cauche, Astrid Nocquet et Muriel Roux prennent en charge le suivi de jour, l'écoute, l'orientation, les accompagnements dans les différentes institutions, et l'aide thérapeutique. Elles ont un numéro de téléphone dédié à l'association et proposent aussi de l'écoute sans hébergement.

Les accueils sont ouverts à toutes les femmes et leurs enfants qui ont besoin d'être mis en sécurité, pour une courte durée, (entre 1 et 15 jours environ) et les familles accueillantes assurent l'alimentation et l'hébergement.

L'association a fait le choix d'indemniser les familles accueillantes car ces accueils ont un coût et les familles ont des revenus modestes.

L'association est en partenariat avec la gendarmerie des Ollières sur Eyrieux et les gendarmeries limitrophes, avec le CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles), et en lien avec les CMS (Centre Médico-Social), le planning familial, les urgences de Privas, la Fédération Solidarité Femmes et le 3919, numéro national des victimes de violences.

Deux logements en ALT (allocation logement temporaire) indépendants, spécifiquement dédiés aux femmes et leurs enfants qui ont subi des violences sont proposés également, gérés par l'association « Entraide et Abri » et « Cultivons la confiance » assure l'accompagnement.

L'association sollicite l'adhésion de la mairie, adhésion à prix libre.

En effet, la Mairie de Saint Sauveur de Montagut, la CAF, le Département de l'Ardèche soutiennent l'association mais les financements sont réduits et Astrid, Eva et Muriel, bénévoles, souhaitent avoir les moyens de continuer leurs actions de qualité concernant l'accompagnement.

Il vous est proposé de soutenir cette association en allouant une somme exceptionnelle de 200€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'adhérer à l'association Cultivons la confiance pour 50€.
- De subventionner l'association Cultivons la confiance par l'attribution de 150€ supplémentaires.
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Florent DUMAS, après avoir notifié que sur les 3 administratrices de l'association 2 sont saint-pierrevilloises, revient sur un récent mail de l'association annonçant 4 bonnes nouvelles :

1. L'association a reçu un nouvel agrément : Elle a intégré la Fédération Nationale Solidarité Femmes.
2. Elle est reconnue d'intérêt général et peut donc délivrer des reçus fiscaux pour que les dons soient défiscalisés.
3. Le Département soutien l'association par l'octroi d'une subvention de 600€ pour 2022.
4. Un partenariat a pu se mettre en place avec l'association entraide et abri. Cette collaboration permet la mise à disposition temporaire aux personnes dans le besoin de deux appartements.



Fort de la nécessité d'une telle association sur le territoire, plusieurs membres du Conseil Municipal ont souhaité revoir à la hausse le montant de la subvention. La proposition a été validée à 200€ (au lieu de 150€).

Pierre TISSIER a insisté sur le fait que la société d'aujourd'hui n'est plus la même qu'il y a 10 ans et que cette association répond à un besoin. Étant dans les premières communes à voter, il est opportun de rehausser le montant à 200€ afin d'encourager les autres communes environnantes à faire de même.

Le Maire, Florent DUMAS, propose la rédaction d'un courrier d'encouragements en faveur de l'association de la part du CM.

6. ECOLE_ Cantine mise en place d'un tarif solidaire

Après réflexion Le Maire propose de reporter cette délibération et de la mettre au vote lors d'un prochain Conseil Municipal, afin d'engager une plus grande concertation des parents avant vote.

Il précise que la commune de Saint-Etienne de Serre a mis en place ce dispositif il y a plus d'un an et en est satisfaite.

L'idée est d'en parler au préalable avec les parents d'élèves lors du prochain conseil d'école, d'établir un état des lieux des quotients familiaux communaux afin d'adapter en commission enfance le dispositif à notre territoire.

Il est signalé que le tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants sera supprimé. Néanmoins, cela semble plus juste au Conseil Municipal d'ajuster le tarif de cantine au quotient familial plutôt qu'au nombre d'enfants par famille. Cette modification avait d'ailleurs fait l'objet, il y a quelques années, d'une demande des parents d'élèves.

7. ACHAT_ 4 terrasses AB 573 - AB 274

Vu le courrier de M. et Mme Leconte Philippe et Georgia reçu le 08/08/2022.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Leconte Philippe et Georgia souhaitent transférer à la commune les parcelles de terrain AB 573 et AB 274 sis lieu-dit couvent.

Considérant les caractéristiques de ces parcelles : Terrains cultivables sous forme de quatre terrasses totalisant 3274m², approvisionnés en eau et non loin du centre-village.

Considérant le faible nombre de jardins loués par la commune et le nombre de demande ;

Il est proposé l'achat de ces deux parcelles à un prix d'acquisition à un euro.

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget article 2118 du montant nécessaire à l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

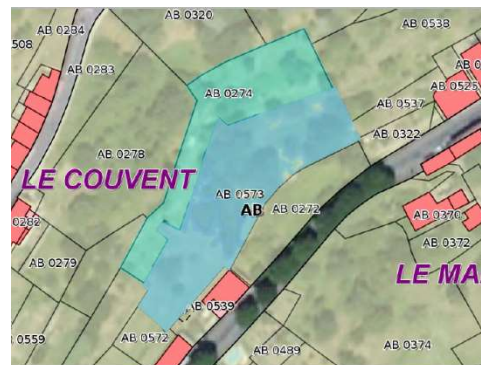
- D'autoriser le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ces terrains pour un prix d'un euro.
- De préciser que les frais liés à cette vente seront pris en charge par la commune.
- D'autoriser le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.

Les élus spécifient que les idées émises par les actuels propriétaires pour la destination de ces parcelles sont :

- D'en faire des jardins partagés supplémentaires pour la commune (il y en a déjà 4 actuellement)
- De proposer un aménagement piéton parallèle à la route, sachant qu'il y a un droit de passage cadastré de 3m de large sur la AB 572.

Pierre TISSIER ajoute que les LECONTE n'ont soumis ce don à aucune condition.

Il est relevé que ce terrain dispose d'une source qui alimente notamment la fontaine communale du haut de la place du clôt. Dorian VOLLE émet des réserves quant à l'existence de grands murs qu'il faudrait refaire et qui serait une charge financière importante pour la commune. Plusieurs élus le rassurent sur ce point.



Questions diverses / Informations

1. Villages De Demain : Restitution du travail fait par Incipit :

a. **Feuille de route opérationnelle** : Plusieurs ateliers participatifs ont donné lieu à un plan guide sur 10 ans de propositions d'aménagement valorisant la commune et ses infrastructures.

Florent DUMAS appuie sur certaines des fiches contenues dans ce plan guide (intitulé Feuille de route opérationnelle) et notamment sur la requalification de l'entrée du village par la RD152 (axe 1).



L'entrée du village - scénario désirable

Pierre TISSIER indique que plusieurs de ces propositions peuvent être réalisées en interne lors de chantiers participatifs (ex : city stade ...).

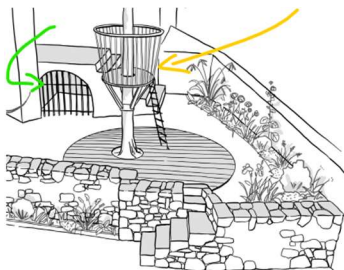
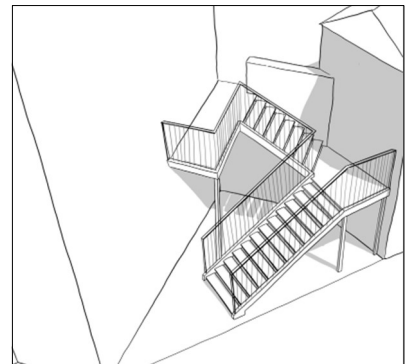
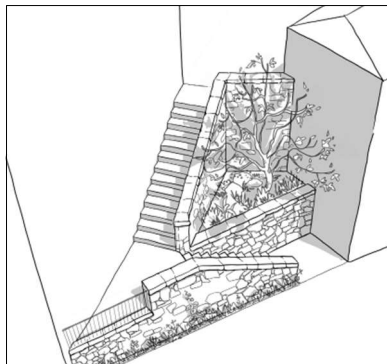
b. Jardin de la Cure :

Florent DUMAS détaille ensuite le projet d'aménagement du Jardin de la Cure (Projet retenu suite à la sollicitation publique). Le plan de financement devrait être de 70 000€ dont en recette 25 000€ de la Région + 25 000€ de l'État via la DETR + 20 000€ d'autofinancement communal.

Le problème de l'accès aux personnes à mobilité réduite au jardin de la Cure est soulevé. Le CAUE a indiqué que cela était impossible sur ce terrain par l'entrée haute (depuis la rue des Lavois, à l'emplacement du petit local non conservé).

⇒ 2 options sont possibles pour cette entrée :

- Un escalier en pierre (avec ou sans bac), qui a retenu l'attention du COPIL
- Un escalier en acier : L'installation d'un accès PMR potentiellement plus facilement envisageable. Cette solution est moins esthétique mais plus « pratique » et aérée. Elle permet de plus l'installation d'un abri pour vélo en contre-bas.

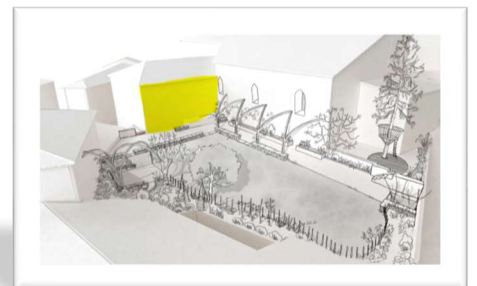


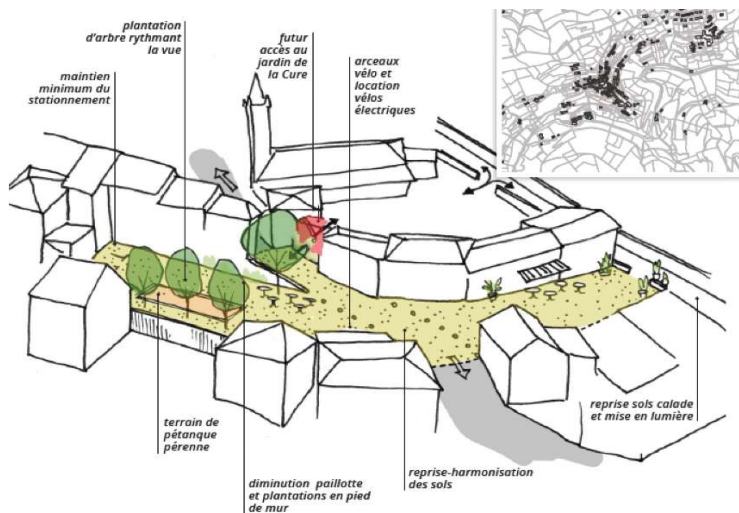
⇒ Il est noté que le jardin comporte au niveau du contrefort de l'Église une cuve de récupération de l'eau de pluie. L'idée est de la conserver et d'effectuer des travaux de renfort (cf flèche verte).

⇒ Le bureau d'étude Incipit a aussi émis la possibilité de créer un promontoire autour du cyprès existant afin de matérialiser un coin jeu pour les enfants (cf flèche jaune).

⇒ Guillaume BARRAS : partage sa réflexion, d'isoler la façade de l'auberge du voyageur de M. Sabarot afin d'en faire un mur lisse permettant d'accueillir des projections.

⇒ André VINCENT souligne que cette étude permet une vraie revalorisation du patrimoine communal. Elle nous donne de nouvelles idées, un regard neuf et des possibilités d'aménagement innovantes.





⇒ Florent DUMAS ajoute qu'un autre concept intéressant soulevé par l'étude est l'accès en continuité pour aller du jardin de la Cure à la place neuve / place des combales (après la destruction d'un mur, en rouge dans le plan). Un espace de jeu de pétanque et des arceaux à vélo pourraient être installés (axe 3).

Le Conseil Municipal s'accorde pour dire que le bureau d'étude Incipit a fait un travail sérieux et exhaustif malgré le fait qu'au PNRMA (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) le chargé de mission en charge de la gestion de ce projet a muté et n'a toujours pas été remplacé.

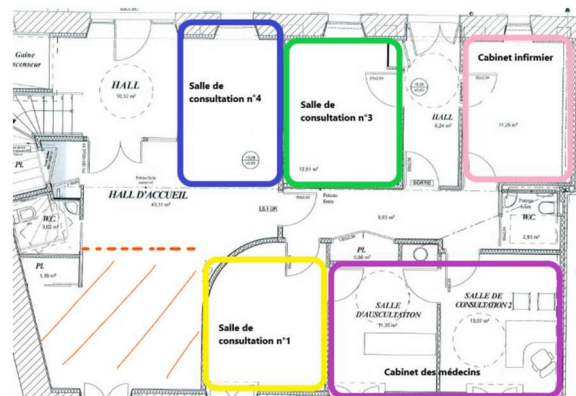
Marie-Françoise PERRET relève qu'il faudra qu'à partir de cette étude le Conseil retienne les projets qu'il souhaite réaliser, prenne le temps de fixer les priorités et les délais d'exécution.

Pierre TISSIER rappelle que ce dossier remet de la cohésion dans le village en instaurant des liens entre les différents quartiers. C'est un document de travail riche qu'il conviendra d'exploiter à bon escient même s'il nous oblige à revoir les usages des espaces.

Dorian VOLLE aimerait qu'une vigilance particulière soit apportée à ce que les largeurs, notamment au niveau de la rue où se trouve les restaurants (la RD58 au niveau de la place neuve et de la place de l'ancienne poste), soit préservées car il y a beaucoup de passage de camions.

2. Maison de santé : Travaux d'aménagement en vue de la création de nouveaux espaces de consultation.

- Le Maire rappelle que la salle de consultation 1 (en jaune) est partagée par quatre professionnels de santé. Il précise qu'il y a eu une demande d'une nouvelle professionnelle de santé : une sophrologue qui devrait être positionnée à terme dans l'actuelle salle d'attente (future salle de consultation 3, en vert).
- Des travaux sont nécessaires car il devrait y avoir au mois de janvier l'arrivée d'une secrétaire médicale. Elle a besoin d'un espace dédié afin de pouvoir accueillir la clientèle des médecins. Au démarrage, il est prévu qu'elle n'effectue que des tâches administratives. Cette secrétaire médicale sera entièrement subventionnée par l'État car nous sommes en ZIP (Zone d'Intervention Prioritaire).



L'idée est d'installer une cloison amovible dans le hall (au niveau des pointillés orange) afin de positionner 8 chaises devant et garder l'espace derrière (hachuré sur le plan) comme lieu polyvalent dédié aux professionnels.

Il faudra aussi cloisonner le hall côté rue (au niveau de la ligne bleue) afin de créer la salle de consultation 4 (en bleu).

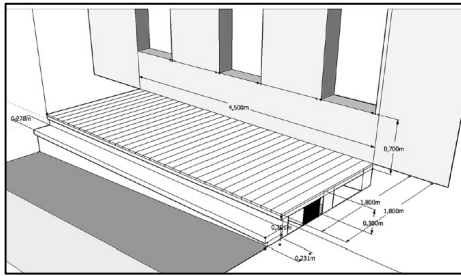
Une réflexion est en cours pour que la secrétaire médicale soit dans l'actuelle salle de consultation 1 (en jaune) afin d'être en contact avec la salle de consultation des médecins (en violet). Cependant, rien n'est fixé de façon définitive pour l'instant.

Florent DUMAS explique qu'il est actuellement en négociation pour que les travaux de cloisonnement soient faits par les agents techniques de la CCVE (Communauté de Communes de Val Eyrieux), charge à la commune de fournir le matériel. Il est également envisagé le remplacement des luminaires par l'installation de panneaux LED (30€ prix obtenus par la CCVE au lieu de 140€ en prix marché normal (installé)).

Cet arrangement avec la CCVE est justifié :

- ✓ Par l'utilisation gratuite pendant les 2 ans de pandémie du rez-de-chaussée par le centre de loisirs (charges incluses) ;
- ✓ Par la méthode de calcul de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) très défavorable pour la commune ;
- ✓ Par le fait que les autres maisons de santé sur le territoire de la CCVE sont entièrement prises en charge par la CCVE (et que celle de Saint-Pierre-ville est prise en charge à 100% par la commune).
- Les membres du Conseil font part des retours très positifs du travail de l'infirmière de l'association ASALÉE (qui collabore avec les médecins dans le suivi des patients atteints de maladies chroniques).

3. Le Lokal projet terrasse :



L'association Le Lokal a effectué une demande pour installer une terrasse d'une surface d'environ 1m70 en bois démontable sous les fenêtres du bâtiment qu'elle loue à la commune.

L'idée est de prolonger l'accès à l'ancienne POSTE, du côté de la place du clôt, à côté de l'actuelle boîte aux lettres de La Poste.



Cette terrasse, qui se trouverait au-dessus du bac à fleurs, ne serait pas un espace privatif mais profiterait à tous.

La commune ne souhaite pas participer financièrement à ce projet car cela est contraire à la politique communale, qui soutient déjà ces associations par le prêt de salle, les photocopies, le prêt de matériel, ...

L'association a déjà réuni la majeure partie de la somme nécessaire à la réalisation de cette terrasse via un appel participatif le dimanche matin à l'occasion du marché.

Ce projet pourrait accélérer la suppression de la place de parking jouxtant le parterre de fleurs, ce qui garantit un meilleur accès à la boîte aux lettres de La Poste (accès qui était parfois compliqué quand une voiture était garée à cet emplacement mal dimensionné).

4. CME (Conseil Municipal des Enfants) :

Bilan du CME 2021-2022 :

Ils étaient tous là à un comité de pilotage de VDD (Villages De Demain) où ils étaient invités. Ils ont été présents aux cérémonies commémoratives. Ils ont aussi donné de leur temps pour la réalisation de passages piétons sur la commune, le fleurissement et les décorations de Noël.

André VINCENT regrette que le CME n'ait pas été mieux impliqué dans VDD et qu'aucune grosse réalisation n'ait vu le jour car ils avaient envie de faire quelque chose au niveau du city stade.

Guillaume BARRAS indique qu'il serait intéressant de leur permettre de réaliser une action concrète et pérenne d'ici l'été prochain. Il serait intéressant de reprendre la fiche VDD qui prend en compte les préconisations du CME (page 30, Axe 3.5) et de choisir ce qui est réalisable à court terme aux abords du city-stade : Cabane, piste de vélo, tables de pique-nique, tables de ping-pong, arbres fruitiers, potager, ...

ACTION 3.5 : QUALIFIER LE PÔLE MULTISPORT ET LES ABORDS DU CITY-STADE

Temporalité :  Coût (collectivité) :  Complexité : 

Moyens de mise en œuvre

Participatif	Régie communale	Entreprises
 Interventions 2, 3, 6, 7	 Interventions 3, 4, 7	 Interventions 1, 4, 5

Enjeux
/// diversifier les usages et aménités, améliorer le confort (ombre, mobilier, arbres fruitiers...)
/// valoriser un site remarquable
/// forte compatibilité avec un mode de décision voire aménagement participatif

Points de vigilance
/// attention au registre d'aménagement : conserver le vocabulaire rural et éviter la sélection sur catalogue
/// prévenir le suréquipement
/// ouvrir aux usages autres que sportifs, aux classes d'âge variées et aux usages familiaux

Surfaces 6000 m²
Ratio HT 15-20€/m²
Ingénierie/Aléas 25%
Estimation TTC 135-180 K€

Marche à suivre
/// relevés géomètre • étude de conception • Mise en place d'atelier avec les habitants et notamment les enfants • demande de subventions (programme) • lancement du chantier • organisation/animation de chantier participatif

Interventions : par ordre chronologique

- 1 - Créer des cheminements permet de desservir les espaces et de connecter la montée des écoles à la crête
- 2 - Faire de nouvelles plantation d'arbres, notamment fruitiers, permet d'apporter des points d'ombre sur le site et de produire des fruits pour tous les usagers
- 3 - Créer une cabane permet de créer un espace ludique d'évasion pour les jeunes aventuriers
- 4 - Installer des arceaux vélo à l'entrée sud pour participer au réseau support aux modes doux
- 5 - Compléter l'offre de jeux permet de diversifier les publics
- 6 - Créer une parcelle de jardinage pédagogique permet de penser un espace multifonctionnel et une proximité entre les enfants et leur parcelle cultivée
- 7 - Installer du mobilier permet de bien recevoir des publics accompagnants et de proposer des lieux de halte et détente



Une démarche de transition écologique...
► offrir un réel espace public de rencontre inter-générationnel (complément de l'offre sportive et récréative)
► intégration de motifs agricoles locaux (verger, potager scolaire, etc.)
► valorisation le cadre de vie (notamment la vue panoramique et la dominance végétale du pôle multisport)



City stade, stade enherbé : des abords du pôle multisport peu qualifiés et peu accueillants



Aire de pique-nique - Montrésor (Sativa Landscape Architects)



Archstoyan Park - Russia (Nikola Lenivets)



Aménagement jardin public - Tarn (atelier Gama)



L'espace multi-sports - scénario désirable

Dolorès VIALLE demande à être déchargée du CME car son agenda ne lui permet pas de s'investir comme elle le souhaiterait. Le Conseil Municipal discute sur les modalités à expérimenter notamment en termes de pilotage du CME. La question se pose de nommer un animateur : bénévole ou personne rémunérée (agent communal ?).

André VINCENT se questionne sur la suite à donner au CME étant donné que le mandat arrive à échéance.

- Dans le règlement, il est stipulé que le mandat a une durée d'un an.
- De plus, sur les 6 enfants élus, deux ont dépassé le cycle 3 (Entrée en cinquième) .

Il propose que des élections aient lieu afin d'élire 4 enfants supplémentaires, portant le CME à 8 enfants.

Il conviendra d'ajuster les modalités de fonctionnement du CME suivant ces propositions lors d'un prochain Conseil Municipal :

- Durée du mandat de 2 ans
- Renouvellement par moitié tous les ans

5. Taxe d'aménagement

Florent DUMAS explique que le taux communal de la taxe d'aménagement est à 0 pour l'instant.

La CCVE a pour projet d'en instaurer une sur son territoire qui est justifié par l'aménagement des zones activités et sa participation à Ardèche Drôme Numérique (ADN, syndicat pour la mise en place de la fibre).

Il ajoute que la part communale et la part intercommunale ne doivent pas dépasser ensemble 5%.

Il est proposé d'instaurer un taux positif sur la commune lors d'un prochain CM car les dépenses de fonctionnement augmentent (coût de la masse salariale, coût de l'électricité, ...) sans que les recettes communales suivent.

Florent DUMAS, en tant que vice-Président à la CCVE, défend l'idée d'équité avec la mise en place du même taux communal et intercommunal sur les 29 communes que compte l'intercommunalité. La recette devrait être d'environ 25 000€/an sur tout le territoire de la CCVE.

Le coût devrait être autour de 1 000€ / construction d'habitation, exonérations non comprises.

6. École chauffage :

Le plein du silo à granulés a été fait juste avant l'augmentation fulgurante des prix (+ de 600€/tonne) mais il ne sera pas suffisant pour toute la saison de chauffe.

7. Rappels :

Invitation aux commissions CCVE :

- 03/11 : Finances.
- 08/11 : Action sociale, enfance, jeunesse.
- 09/11 : Economie, numérique, agriculture, forêt, développement durable et énergies.
- 17/11 : Eau.

Jeudi 27 octobre : congrès des Maires 07 à Bourg-Saint-Andéol.

Vendredi 25 novembre à 20h : spectacle « Gorgée d'eau » à la salle des fêtes par la comédie de Valence.

8. Peugeot sport :

Essais rallye les 19/10, 20/10, 24/10 et 25/10.

9. Lotissement Sibleyras :

Une nouvelle personne s'est manifestée en faveur de l'achat d'un lot.

10. Vidéo :

Christian BERTHIAUD diffuse la vidéo du château La Tour prise par un drone à l'occasion des castagnades.

Fin : 23h30

Signature du Maire,
Florent DUMAS

Signature du secrétaire de séance,
André VINCENT